



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

avril / 2017

PONT DE CLAIX ETUDIE FINEMENT LES COÛTS DE SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS

La Ville de Pont de Claix (11 200 habitants, Grenoble Alpes Métropole, Isère) vient de terminer l'étude du coût de ses équipements sportifs et associatifs. Cette étape pose les jalons d'une démarche globale qui vise à établir un schéma directeur de ces équipements.

Ce travail, qui repose sur une approche patrimoniale, financière et budgétaire, est destiné à :

- > Améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande en prenant en compte les nouveaux besoins et usages, les nouvelles pratiques et populations.
- > Optimiser les dépenses (en fonctionnement et investissement) et les recettes potentielles.
- > Concourir à une politique publique du sport et aux politiques éducatives fondées sur l'exercice physique et la pratique associative.
- > Faire du réseau des équipements un élément structurant des politiques d'aménagement urbain, de développement local et de qualité de vie.
- > Aider à la décision politique.

• METHODOLOGIE

L'étude, portée par la direction Culture, sports, vie associative et économie sociale et solidaire de la Ville, concerne 17 sites publics à vocation sportive et associative. Elle a permis d'évaluer les coûts de fonctionnement et d'isoler un coût horaire par équipement (en utilisation et hors utilisation) en se fondant sur la méthode BAPA (Bâtiment, activités, personnel, administration).

Une approche transversale a permis d'associer les services techniques, finances, ressources humaines et vie associative.

• PERSPECTIVES

L'étude conduite par les services pointe une mise en perspective nécessaire entre le coût de fonctionnement d'un équipement et le niveau de service rendu, en fonction des attentes des usagers et de la pratique des clubs.

Ce travail engage la Ville de Pont de Claix dans une vision prospective de l'évolution du patrimoine sportif et associatif sur plusieurs années, en lien avec une programmation urbaine et foncière de la commune d'une part et avec les mutations des pratiques sportives et des besoins du monde associatif d'autre part.

Un groupe de travail est constitué afin d'élaborer un cahier des charges pour construire un schéma directeur des équipements sportifs et associatifs, avec le double portage politique de l'adjoint à l'urbanisme et de celui au sport et à la vie associative.

Les usagers des équipements publics et les associations seront sollicités pour participer à cette démarche qui sera très certainement étendue aux autres équipements publics de la commune.

CONTACTS

Luc Rouveyrol, directeur Culture, sports, vie associative et économie sociale et solidaire de la Ville de Pont de Claix, tél. 04 76 29 80 53, luc.rouveyrol@ville-pontdeclaix.fr

Antoine Célant, service Vie associative de la Ville de Pont de Claix, tél. 04 76 29 80 44, antoine.celant@ville-pontdeclaix.fr